



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Approbation des budgets 2016 des collèges publics

Rapport n° CP/2016/54

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Conformément à l'article L 421-11 du code de l'éducation, il appartient au Département d'approuver les budgets 2016 des collèges d'enseignement public et de régler conjointement avec l'autorité académique les budgets des collèges Louis Arbogast à Mutzig, Les Sources à Saverne et Leclerc à Schiltigheim ne respectant pas les principes d'unité, de sincérité et d'équilibre budgétaire.

1- Approbation des budgets 2016

Le rapport présente en annexe, pour approbation, la liste des budgets 2016 des collèges d'enseignement public. L'exercice de cette compétence a été fixé par l'article L 421 11 du Code de l'éducation.

Les budgets présentés ont été adoptés par les conseils d'administration dans un délai de trente jours suivant la notification de la dotation du Département pour 2016.

Ils ont été votés en équilibre réel et respectent les orientations définies par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 2 novembre 2015, excepté ceux des collèges Louis Arbogast à Mutzig, Les Sources à Saverne et Leclerc à Schiltigheim qui font l'objet d'un règlement conjoint avec la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin.

Les budgets sont également soumis au contrôle de l'autorité académique et du représentant de l'Etat.

2- Règlements conjoints des collèges Louis Arbogast à Mutzig, Les Sources à Saverne et Leclerc à Schiltigheim

Collège Louis Arbogast à Mutzig

Le budget 2016 du collège Louis Arbogast, réceptionné le 2 décembre 2015, présente un déséquilibre de 3 798,58 € entre les services « administration et logistique » et le service de « restauration hébergement ».

En accord avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin, il a été proposé que ce budget fasse l'objet d'un règlement du représentant de l'Etat.

La nouvelle proposition de l'établissement présentée avec une réduction des crédits d'ouverture au service « administration et logistique » a été adressée au Préfet du Département.

Collège Les Sources à Saverne

Le budget 2016 du collège les Sources à Saverne, réceptionné le 15 décembre 2015, ne respecte pas les principes d'unité, de sincérité et d'équilibre budgétaire.

Il présente de nombreuses anomalies ainsi qu'une ouverture de recettes de la dotation de fonctionnement 2016 surestimée par rapport au montant notifié le 2 novembre 2015.

Le montant de la dotation de fonctionnement 2016, notifié par le Département s'élève à 134 410 €. Or, l'établissement a inscrit au budget 2016, 161 457,12 €.

En accord avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin, il a été proposé que ce budget fasse l'objet d'un règlement du représentant de l'Etat.

La nouvelle proposition de l'établissement a été adressée au Préfet du Département.

Collège Leclerc à Schiltigheim

La version définitive du budget primitif présenté par le collège Leclerc à Schiltigheim a été transmise le 21 janvier 2016, en dehors des délais réglementaires.

Cette version présente de nombreuses incohérences entre les montants présentés et votés par le conseil d'administration du 3 décembre 2015, transmis dans un document provisoire le 9 décembre 2015 et le document généré par l'application nationale transmis aux autorités de contrôle.

De plus, le montant de la dotation de fonctionnement 2016 notifié par le Département s'élève à 102 469 €. Or, l'établissement a inscrit au budget 2016, 118 396,41 €, soit une inscription supérieure d'un montant de 15 927,41 €.

Une proposition budgétaire établie conjointement avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin a été adressée au Préfet du Département.

Il vous est proposé, conformément au code de l'éducation, d'approuver le règlement conjoint des budgets de l'exercice 2016 des collèges Louis Arbogast de Mutzig, Les Sources à Saverne et Leclerc à Schiltigheim.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les budgets 2016 des collèges d'enseignement public dont la liste est jointe en annexe au rapport,

- approuve le règlement conjoint avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin des budgets 2016 des collèges Louis Arbogast à Mutzig, Les Sources à Saverne et Leclerc à Schiltigheim,

- autorise par ailleurs le président à signer les pièces nécessaires à ces trois règlements conjoints.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY